



## **UNION EUROPÉENNE**

**Conseil permanent de l'OSCE N° 914  
Vienne, le 31 mai 2012**

### **Déclaration de l'UE en réponse à la Représentante spéciale et coordinatrice de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains**

---

Nous accueillons avec plaisir la Représentante spéciale et coordinatrice de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains.

Quelques mois après l'adoption de la déclaration ministérielle 1/11, l'Union européenne réaffirme son engagement politique à lutter contre toutes les formes de traite d'êtres humains et rappelle qu'il s'agit d'une de ses priorités.

La traite reste un phénomène complexe et évolutif. Vos propos d'aujourd'hui rappellent que notamment dans la zone de l'OSCE, la traite des êtres humains reste un phénomène inquiétant et inacceptable pour nos sociétés:

Inquiétant et inacceptable par son ampleur d'abord, car il touche des millions de personnes, dans les pays d'origine, de transit ou de destination. La question des migrations est donc cruciale pour mieux lutter contre la traite. Selon nous, il est nécessaire de distinguer clairement traite des êtres humains et immigration illégale pour faciliter la prise en charge et la réinsertion des victimes lorsqu'elles sont étrangères.

Inquiétant et inacceptable par la diversité de ses manifestations ensuite, comme vous l'indiquez régulièrement, que ce soit à des fins d'exploitation sexuelle, de travail forcé ou de prélèvements d'organes ou d'autres formes d'exploitation.

Inquiétant et inacceptable enfin, car il touche les plus vulnérables, en majorité des femmes, mais également des enfants, et ils méritent une particulière attention.

L'UE ne se résigne pas à l'accroissement de ce phénomène parfois assimilable à une forme de torture. Il faut intensifier notre engagement et l'UE continuera à vous soutenir, ainsi que toutes les structures exécutives et missions de terrain de l'OSCE, pour parvenir à la pleine mise en œuvre du plan d'action de l'OSCE de 2003. Comme l'a montré le récent séminaire organisé avec succès à Varsovie par le Bureau des Institutions Démocratiques et des Droits de l'Homme, la mise en place de cadres juridiques, stratégies ou plans d'action nationaux, respectueux et protecteurs des droits de l'Homme est indispensable. Ce dispositif doit s'appuyer sur des structures spécialisées et inclure des formations, notamment pour les magistrats, les policiers et les avocats. Prenant appui sur le protocole de Palerme, ces cadres juridiques doivent recouvrir le plus largement le phénomène de la traite dans leurs différentes définitions et formes et accorder une place centrale aux victimes.

L'UE est attachée à une politique intégrée et équilibrée de lutte, comme l'indique la directive européenne 2011/36. Cette Directive est un instrument qui ne se concentre pas uniquement sur la répression, mais vise à prévenir le crime et protéger les victimes. Elle soutient les partenariats avec les organisations non gouvernementales, les représentants du secteur privé ou les autres Organisations internationales.

Nous sommes conscients que beaucoup d'efforts restent à accomplir. Ils doivent porter sur la prévention du phénomène, l'identification, la protection et la prise en charge des victimes, jusqu'à leur indemnisation, la poursuite en justice, la condamnation des auteurs, la confiscation des biens et profits résultant de ce crime. Cela justifie l'approche holistique, coordonnée et cohérente de l'OSCE,

qui correspond aussi à l'approche de la future stratégie de l'UE contre la traite des êtres humains.

Nous saluons votre activité conséquente, soutenue par votre bureau, qui contribue à la prise de conscience politique, pour adopter des mesures contre ce crime dans le respect des engagements internationaux. Nous vous encourageons à accroître la coordination au sein de l'OSCE, notamment avec les missions de terrain qui sont très actives dans les pays où elles sont implantées. L'UE souhaiterait exprimer son engagement à travailler avec l'OSCE et la Représentante spéciale et coordinatrice de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains, pour répondre à ce phénomène, et particulièrement en renforçant la coopération avec Etats participants de l'OSCE qui ne sont pas membres de l'UE. Nous pensons qu'il est crucial de renforcer la coopération internationale et la coordination des actions. L'OSCE dispose d'un ensemble d'engagements complet et de structures compétentes pour lutter contre la traite des êtres humains. Nous sommes convaincus qu'elle est un partenaire crédible pour lutter contre la traite et renforcer la stabilité et la sécurité de la zone OSCE.

En conclusion, l'Union européenne remercie Madame Giammarinaro et le personnel de son bureau pour le travail accompli. Nous lui souhaitons plein succès pour les activités futures.

The Acceding Country Croatia\*, the Candidate Countries the former Yugoslav Republic of Macedonia\*, Montenegro\*, Iceland+ and Serbia\*, the Countries of the Stabilisation and Association Process and potential candidates Albania and Bosnia and Herzegovina, and the EFTA countries Liechtenstein and Norway, members of the European Economic Area, as well as the Republic of Moldova, Armenia, Georgia, Andorra and San Marino, align themselves with this statement.

\* Croatia, the former Yugoslav Republic of Macedonia, Montenegro and Serbia continue to be part of the Stabilisation and Association Process.

+ Iceland continues to be a member of the EFTA and of the European Economic Area.